

Réunion d'information sur la problématique de l'érosion de la dune D'Aval à Wissant

Compte rendu de la réunion d'échange du 13 février 2014

Etaient présents :

Mairie de Wissant : M Bracq, Mme Devin

Conseil Régional : M Audollent

Conservatoire : M Dubaille

Sous-Préfecture : Mme Podevin

EDEN 62 : M. Derout

Association de la dune d'Aval : M Renard, Mme Couhé, M Bouy

Association Amis de Wissant : M Toulemonde, M Lepers, M Ponchaux

Association ASHBW : M Olivier, M Henno

DDTM62 : M Nadaud, M Fasquel, M Brazier, M Biasse, M Brimeux

N. NADAUD rappelle en introduction le contexte de la réunion. Il est rappelé que cette réunion fait suite à celle qui s'est tenue le 12 décembre 2012. L'objectif de cette réunion est de présenter les résultats des relevés du suivi de la dune d'aval et notamment suite aux tempêtes et aux gros coefficients de début d'année

M. HENNO : *Compte tenu des événements climatiques du début d'année, peut-on tirer des conclusions sur l'efficacité des équipements mis en place ?*

M. NADAUD précise que non. Il faut attendre au minimum un cycle pour commencer à voir l'évolution. Pour rappel les pieux ont été installés en juin 2013.

M Fasquel présente un diaporama expliquant le suivi du trait de cote, les tendances évolutives et les indicateurs. Il est également rappelé que la dune d'aval est une zone en **érosion**, mais que **les maisons situées derrière la dune ne sont pas situées en zone submersible**.

M. HENNO : demande si le profil 510 correspond au profil LIDAR.

DDTM : le profil 510 et le LIDAR ne sont pas les mêmes profils,

M. FASQUEL : précise que l'analyse du profil P510 montre le recul très net de la dune d'environ 60 m entre l'automne 1999 et aujourd'hui et environ 10 m entre octobre 2013 et février 2014. Le niveau de sable semble remonter depuis avril 2013. le profil P510 indique une baisse du niveau de sable moyen annuel de l'ordre de 6 cm ainsi qu'un recul annuel moyen de 3,47 m (8 mesures à partir de 1999). Le profil P520 indique un recul moyen annuel de 2,41 m. De manière générale au niveau de la baie, la tendance évolutive est au recul du trait de côte y compris la dune d'Amont qui était en accrétion depuis longtemps.

Associations : *La hauteur de sable n'est-elle pas due au sable venant de la dune ?*

Réponse de la DDTM : Effectivement on peut penser que le sable provient de la dune. Cependant du fait de la présence des épis celui reste piégé sur l'estran et cela contribue à faire remonter le niveau de sable. Il a été rappelé qu'aucun épi n'engraisse en hiver. Et que d'une manière générale, la baie perd du sable.

M. HENNO : fait remarquer qu'au temps des blockhaus, le pied de dune était avancé.

Réponse de la DDTM : Le profil P520 recule moins vite. Cependant, suite à la destruction des blockhaus, il y a un phénomène de rééquilibrage sédimentaire et la rectification du trait de côte semble être la cause principale.

M. FASQUEL rappelle les 3 scénarii envisagés :

- scénario tendanciel : les premières maisons sont encore protégées par au minimum 50 m de dunes. Il convient de se donner un peu de temps (au moins 1 an) pour évaluer les effets du dispositif installé pour freiner l'érosion : brises-lames et épis (1000 pieux).
- Scénario de ré-ensablement massif :
- scénario d'urgence. La mairie et la DDTM pensent que le seuil d'alerte pertinent pour déclencher une procédure d'urgence est d'environ 30 m (compromis entre seuil d'alerte pouvant déclencher une procédure d'urgence et marge de manœuvre minimale pour la mise en œuvre de la solution technique). Dans ce cas de figure, notre suivi montrerait qu'il conviendrait, dans le cadre d'une procédure d'urgence, de protéger les maisons par un dispositif qui demande une mise en œuvre rapide (enrochements + géotextile ou boudin géotextile ?).

M. HENNO : Pourquoi la solution de réensablement revient maintenant alors qu'il existe une étude de la SOGREAH qui a été réalisée il y a quelques années ?

Réponse de M. NADAUD : Effectivement il existe une étude de 2006. Mais cette étude mérite d'être remise à jour. Ce projet est gigantesque. Si le rechargement est décidé, il semblerait qu'il faille chercher le sable sur des bancs au large. Le PMCO, dans le cadre des travaux de sa cellule technique, le conseil régional, la commune et les services de l'État (DREAL et DDTM) ont engagé un travail de remise à niveau d'une étude de 2006 qui préconisait un rechargement massif de l'estran au droit du perré. Le 1^{er} retour pourrait arriver vers le mois de juin

Les Amis de Wissant : L'accès au sable du projet CALAIS PORT 2015 a été fermé pour Wissant. Nous envisageons de faire annuler cette décision

Réponse de M. NADAUD : Il semblerait que tous les volumes de sable seront utilisés pour faire les quais

M. TOULEMONDE : L'étude d'impact du dossier CALAIS PORT 2015 précise que si excédant il y a, celui-ci pourrait être mis à disposition de la Baie de Wissant

Association : Il serait utile de réaliser une étude de sédimentologie et notamment savoir où part le sable ? Se pose également la question de la disponibilité du banc à ligne,

Réponse de la DDTM : Dans le cadre de la mise à jour de l'étude de réensablement massif de l'estran, la disponibilité du sable sera examinée

M. FASQUEL rappelle que depuis l'installation des pieux en bois, la DDTM suit 5 nouveaux profils (P1, P2, P3, P4 et P5). Pour rappel, les ouvrages ont deux rôles :

- retenir le sable en brisant les vents et les courants à marée haute
- favoriser l'ensablement par captage du transport éolien

Le **profil P1** montre un niveau de sable plus important à l'est qu'à l'ouest ce qui est cohérent du fait de l'implantation oblique des ouvrages et des profils de suivi.

Les **profils P2,P3,P4 et P5** indiquent une **remontée du niveau de sable moyen** depuis octobre 2013.

Le **profil P5** montre une **nette remontée du niveau de sable depuis octobre 2013 au milieu du dispositif** ce qui semble indiquer une efficacité des ouvrages en période très défavorable (hiver et tempêtes successives).

Association : Les épis sont-ils trop loin du pied de dune ?

Réponse de la DDTM : L'action des épis joue sur la hauteur de sable. Actuellement les brises lames semblent retenir le sable qui tombe de la dune

Association : Il serait intéressant de mettre en parallèle la disparition du stock disparu de sable de la dune. Y a t il dans la baie de Wissant une stabilité ?

Réponse de la DDTM : Au niveau de la Baie, la dune d'Amont était en accrétion

Association : connaît-on le bruit de fond des mesures ? Incertitudes de mesure ?

Réponse de la DDTM : ce qui limite les incertitudes de mesure est le fait que nous faisons des comparaisons courbe à courbe et donc nous faisons des tendances d'évolution.

M. HENNO : Donnez-nous un peu de temps ? Le problème est la disparition des bancs de sable à Wissant ... plus d'apport depuis longtemps

Réponse de la DDTM : Les soucis d'érosion n'ont toujours pas été pris à bras le corps durant les dernières décennies. En tout état de cause la commune et la DDTL tiennent à rassurer les associations et les riverains, il n'y a pas de stratégie visant à mettre en œuvre un recul des maisons situées derrière la dune d'aval. Le Préfet a validé la « ligne » des 30 m.

M. BOUY : Que fait le Conservatoire dans le sujet de l'érosion de son territoire ? Je rappelle la loi Napoléon

M. RENARD : précise qu'il n'y avait pas de maîtrise d'œuvre pour le projet de 2009

Réponse de la DDTM : Pour rappel, depuis la loi du 16 septembre 1807, c'est aux propriétaires que revient la responsabilité de la protection de leurs biens contre l'érosion. D'après nos calculs la maison la plus proche est à 54 m du bas de dune. Nous vous demandons la possibilité de faire rentrer un technicien de la DDTM sur l'ensemble des habitations situées de l'autre côté de la dune afin de faire des relevés GPS et ceci afin de calculer précisément la largeur de dune restante.

Réponse des associations : pas de problème, nous demandons l'accord des propriétaires et nous vous la transmettons

M. Renard : est ce possible de matérialiser physiquement la ligne des 30 m par des piquets ?

Réponse de la DDTM : La DDTM ne voit pas l'intérêt de matérialiser cette ligne puisqu'un suivi très précis est réalisé et que ça n'apportera rien de plus. La DDTM rappelle que ces dunes appartiennent au conservatoire du littoral et qu'aucun aménagement n'est permis sans son autorisation.

M. BOUY : en décembre 2012, on ne voyait pas la mer de chez moi alors qu'aujourd'hui j'ai vue sur mer. Il y a donc eu une perte importante de la hauteur de la dune .

Association : l'étude de réensablement peut prendre plusieurs années. Ne peut-on pas accélérer le

mouvement ? En effet si on réensable plus rapidement le système dunaire va mieux fonctionner

Réponse de la DDTM : Les études sont en cours. Des modélisations sont à réaliser et il faut s'assurer que les bancs de sable qui avaient été évoqué dans l'étude de 2006 sont encore d'actualité. La DDTM rappelle que le système mis en place depuis juin dernier devrait permettre de stabiliser la plage et le cordon dunaire.

M. OLIVIER : y a t il une étude de cubage du banc à ligne ? :

Réponse de la DDTM : oui celle-ci est prévue dans l'étude globale du réensablement de la baie (en phase modélisation qui n'a pas encore commencé)

M. TOULEMONDE : a-t-on mesuré la vitesse d'abaissement du niveau de sable de l'estran au droit du perré? Nous estimons -6m par rapport à 1985

Réponse de la DDTM : nos mesures ne sont pas réalisées au même endroit que vous apparemment. Je vous rappelle que pour nous l'estran est la partie du littoral située entre les limites extrêmes des plus hautes et des plus basses marées. Apparemment vos mesures semblent être le niveau de sable d'une plage ou d'un embryon dunaire.

M le maire de Wissant : Combien de temps pour l'option réensablement de la baie de Wissant ?

Réponse de la DDTM : du fait des modélisations, de la maîtrise d'œuvre, cette option ne pourrait pas commencer avant 3 ans

M. BOUY interpelle M le maire de Wissant et lui demande l'identité du MO concernant la dune d'AVAL.

M. Le maire précise qu'il espère ne pas arriver aux 30 m et que bien sûr il ne laisserait aucune maison en danger. La procédure classique de mise en œuvre d'énrochement dure 1,5 à 2 ans environ

Relevé de décisions :

La mairie s'engage à être maître d'ouvrage de l'opération d'urgence, dès lors que la mer arrive à 30m d'une maison (30 m : mesure entre le pied de dune et la première maison).

Il n'y a pas de sable disponible dans le cadre des travaux « Calais port 2015 ». Par conséquent le projet de réensablement doit commencer par des études préparatoires. Dans cette optique, une étude est actuellement pilotée par le PMCO (*Étude de faisabilité pour une gestion durable du trait de côte de la baie de Wissant par le ré-ensablement de sa partie centrale*). La commune et la DDTM participeront aux principaux rendus de ce travail.

La DDTM a étoffé son dispositif d'observation du site. Les données seront régulièrement transmises à la Mairie. Lors de chaque événement météorologique important la DDTM procède à une inspection du site et effectue des nouvelles mesures.

Une réunion se tiendra en avril-mai avec les même participants.